## Commune de Vis en Artois DE 2024 004

## Séance du mercredi 13 mars 2024

Membres en exercice

: 15

Présents: 14 Votants: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 04 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché

à la porte de la Mairie.

**Présents**: Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian Pour: 15 - Contre:

BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie

BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Franck Abstentions: 0

LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Secrétaire de séance:

0 -

Julie VERMEESCH

**Procurations:** Laurence DERON

Absents Excusés:

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués en 2023.

- TAXE SUR LE FONCIER BATI 38.86% - TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 54.53%

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023.

Concernant la taxe d'habitation, Monsieur le Maire rappelle en préalable, le taux de la taxe d'habitation voté en 2023:

- TAXE D'HABITATION

12.76%

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation voté en 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2023.

Les taux appliqués en 2024 seront les suivants:

- TAXE SUR LE FONCIER BATI 38.86% - TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 54.53% - TAXE D'HABITATION 12.76%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

> A Vis en Artois, le 13 mars 2024 Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 15/03/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

> RF Préfecture du Pas de Calais

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2024 062-216208645-20240313-DE 2024 004-DE